

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 21 septembre 2012
Séance du 10 septembre 2012

16 Ressources humaines - Marché de Noël - recrutement d'un intervenant

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN

M. SZPIRKO

Mme BOUKHELIF

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme BAYE-DIAO

M. MACHU

Mme LEFEVRE

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme DINGIVAL

Mme CAPON

M. RIFI SAIDI

M. BOULHAMANE

Mme FEVRIER

M. BELMHAND

Mme MAUPIN

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

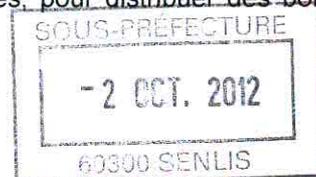
- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première adjointe, expose :

Dans le cadre du marché de Noël 2012, une animation « photo avec le Père Noël » sera proposée. Le Père Noël se tiendra dans un stand de photographie, aménagé par les services techniques de la ville où un professionnel photographiera les enfants en sa compagnie.

En cas de faible fréquentation de son stand, le Père Noël, avec l'accord du service vie économique locale, accompagnera le photographe sur les marchés de plein vent et dans les rues, pour distribuer des bons cadeaux permettant de réaliser une photographie gratuite en sa compagnie.



maintenant !

Pour tenir le rôle du Père Noël, durant la période du marché de Noël, il convient de recruter un intervenant. L'action se déroulera pour un total maximum de 32 heures. La rémunération versée pour cette prestation s'élèvera à la somme nette de 600,00 €, soit un coût horaire net de 18,75 €. L'incidence financière consécutive à cette intervention sera imputée sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012. Il vous est proposé d'approuver le recrutement d'un intervenant dont la fonction sera d'assurer le rôle du Père Noël sur le prochain marché de Noël, les marchés de plein vent et les rues de Creil.

Vous êtes appelés à voter

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les crédits inscrits au budget de la ville,

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 10 septembre 2012,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser le recrutement d'un vacataire pour jouer le rôle du Père Noël lors du marché de Noël 2012.

Article 2 : de fixer les interventions durant cette période pour un volume maximum de 32 heures.

Article 3 : de fixer la rémunération nette horaire à 18,75 €.

Article 4 : d'imputer la dépense sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville aux articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 25 SEP. 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 02.10.12

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le ~~02.10.12~~ Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



2/2